Compiègne (60) . Trafic de drogue à l'Echarde : quatre jours de procès sous tension (Màj : 8 ans de prison pour Anouar Bounaceur, le cerveau du trafic)

07/01/2017 à 0h29

07/01/2017

Le cerveau d'un trafic de cannabis démantelé en 2014 à Compiègne (Oise), Anouar Bounaceur, a été condamné vendredi soir à huit ans de prison et 100 000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Compiègne.

Entre 2012 et 2014, d**epuis le Maroc, il gérait un réseau qui a généré un chiffre d'affaires de plus de deux millions d'euros**. La substitut du procureur, Sarah Gonzalves, avait requis la peine maximale : 10 ans.
Plus de 800 kg de résine et d'herbe de cannabis ont ainsi été écoulés, selon l'enquête menée par la police judiciaire de Creil. « **Il ne s'agissait pas seulement de vendre de petites quantités dans un quartier** », a souligné le président du tribunal, Pascal Cladière, « **mais d'écouler des plaquettes dans une partie de la France, en Normandie notamment** ».

> *Parmi les principaux associés d'Anouar Bounaceur se trouvent son frère, **Farid**, qui a écopé de 4 ans ferme, et deux amis, **Mamadou Camara** et **Dambou Diarra**, qui ont été respectivement condamnés à cinq et quatre ans de prison.*

Dambou Diarra a été incarcéré à l'issue de l'audience, des mandats d'arrêt ont été émis contre les trois autres, absents lors du délibéré. Ces condamnations ont clos un procès de quatre jours, au cours duquel vingt prévenus (acheteurs, vendeurs, importateurs, etc.) ont comparu.
(…)
Ouest-France

02/01/2017

Certains évoquent « des quantités de drogue très rarement observées à Compiègne ». Dans les couloirs du palais, on parle de plusieurs – au moins deux – millions d'euros de bénéfice.

A partir de ce mardi, et jusqu'à vendredi, le tribunal correctionnel va se pencher sur un trafic de stupéfiants qui s'est tenu à l'Echarde, dans le quartier Bellicart, entre « courant 2012 » et juin 2014. Une enquête menée par l'antenne de la police judiciaire de Creil. Vingt personnes doivent comparaître.
Les faits concernent essentiellement de la résine et de l'herbe de cannabis avec, à la marge, de l'héroïne et de la cocaïne. Des armes ont également été saisies au cours des investigations. Si la majeure partie des prévenus est accusée d'avoir trafiqué, certains d'entre eux sont suspectés d'avoir importé la drogue depuis l'étranger. On dépasserait donc le simple trafic local, d'où l'association de malfaiteurs retenue pour une partie des prévenus, qui encourent des peines plus importantes.
A la tension qui devrait régner ces prochains jours, qui plus est dans la petite salle d'audience du tribunal où prévenus, avocats et public devront se serrer, **s'ajoute un autre élément : le meurtre par balles, le 10 juillet 2016, d'Issa Camara**, 29 ans, habitant du quartier de l'Echarde. Si ce dernier n'était pas impliqué dans le trafic, deux de ses proches feront face

au juge cette semaine. Placés sous contrôle judiciaire depuis de longs mois, ils avaient obtenu une dérogation, cet été, pour accompagner le corps du défunt au Mali. Eux comparaîtront libres.

A quelques mètres, dans le box réservé aux personnes placées en détention provisoire, se trouveront Amine M. suspecté d'être l'auteur des coups de feu, et Walid E., supposé complice. Selon nos informations, Amine M. était justement sous le coup d'un mandat d'arrêt, lors des faits du 10 juillet, pour n'avoir pas respecté son contrôle judiciaire dans l'affaire du trafic de drogue. Pour parer à tout débordement, un dispositif policier devrait être mis en place. Les réquisitions du parquet, représenté par Sarah Gonzalvez, sont attendues jeudi après-midi.

Le Parisien